Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Plainte envers moi depuis deux ans mais aucune information

Par Seb59

Bonjour , une plainte aurait été déposée contre moi il y a 2ans et suite à cette plainte ,ma fille a été placée . pourtant depuis deux ans ,je n'ai eu aucune information de cette plainte .
J'ai demandé à mon avocat de se renseigner sur cette plainte pour savoir se que c'était cette plainte et si elle existait vraiment car aucune enquête est ouverte a ma connaissance .
Mon avocat m'a juste dis qu'il y avait bien une plainte sans me dire aucune information.
Que puis-je faire ? Besoin de pas mal de soutien !

J'ai aussi envoyé plusieurs recommandé au juge des enfants ,au procureur.mais aucune réponse ne m' est retournée.

Par jodelariege

bonjour
le placement a du être ordonné par un juge des enfants ;vous avez du être convoqué à cette audience et entendre les raisons du placement....

Par Seb59

Oui ,une plainte pour attouchements envers ma fille mais aucun indice pour vérifier que cette plainte existe vraiment .que se soit pour cette raison et l'identité de celle qui l'aurai fait ainsi que la date de celle-ci

---
Par jodelariege

votre fille est placée depuis quand? c'est à votre avocat de vous conseiller et de faire appel du placement éventuellement

---
Par Seb59

le placement est du a la plainte qui n'a aucun aboutissement ,et mon avocat m'a juste dit qu'il y avait une plainte sans m'en dire plus.et ma fille est placé depuis 1ans et demis .le problème est le fait que l'enquête n'est pas a ma connaissance

---
Par jodelariege

vous n'avez pas été entendu à l'époque concernant cette éventuelle plainte? car quand il y a une plainte de quelqu'un contre quelqu'un d'autre le "quelqu'un "d'autre est toujours entendu par la police puis la justice...dans la négative voici mes réflexions :
 votre fille a été placée pour d'autres raisons que cette plainte puisque celle ci semble ne semble pas avoir existé.

 ;de plus les placements sont d'abord de 6 mois ;on revoit le placement en cabinet du juge des enfants puis placement éventuellement pour un an si la situation familiale ne s'est pas arrangée...vous avez du assister à toutes les audiences pour le placement ,pourquoi n'avez vous pas fait appel?
à ce point là je pense qu'il faut consulter votre avocat

Par Seb59

J'ai pas fait appel car aucune nouvelles de la plainte .je me met a la place de la juge qui a comme élément quelqu'un qui

aurait touché sa fille ,et dout les parents ne se parle plus.mais bon , 2ans après la prise de la plainte et 1ans et Demi après le placement de ma fille ,la juge peut en tirer d'après moi des conclusions surtout que j'apparais comme père exemplaire et qu'il est justifié que la plainte concerne des douleur a ces parties ou j'ai mi de la crème pour la soulager ,et qu'à l'heure actuelle ,ma fille ne se nettoye toujours pas quand elle va au toilette.
Dans le doute va t'elle laissé le placement comme je l'entends du fait qu'il y a une enquête inconnu contre moi.
Que faire après de multiples lettre a cette juge et au procureur de la république afin d'en savoir plus sur cette plainte.
A l'heure actuelle ,mon moral est au plus bas ,car une audience est prévue pour dans 2 semaines et l'idée du remplacement me paraît inévitable malgré le non danger que je represente

---
Par jodelariege

bonjour
je parlais de faire appel du placement ;pas de la plainte dont on a aucune nouvelle
vu la complexité de la situation vous devez absolument voir et suivre votre avocat